



10 mai 2021

Edito : Patience & courage ! - Quand la Rectrice demande à rencontrer le SNETAA-FO... - GT Congé Formation Professionnelle - Brèves : Avancement d'échelon accéléré, CHSCTA, Complémentaire santé, Lauréats de concours, Postes adaptés, Autotest.

Patience et courage !

Le MEN a donc écrit aux PLP... Après lecture de cette lettre qui avait a priori pour objectif de « clarifier les perspectives de la fin de l'année scolaire », une fois passé le sentiment de bonheur que chaque PLP peut éprouver lorsque son Ministre s'adresse directement à lui 🤔, c'est alors plutôt le sentiment qu'à la tête de notre ministère peu de conseillers du Ministre sont en mesure de comprendre et d'expliquer comment fonctionne la Voie Pro scolaire qui nous a gagnés... Et, si on en croit les nombreux collègues qui nous ont interpellés depuis jeudi matin, c'est aussi un grand désarroi qui les a envahis... Que dire ? L'objectif du Ministre n'est pas atteint. Pire, dans cette situation très anxiogène que nous vivons parce que nous sommes inquiets pour nos élèves, la lettre du Ministre ajoute à la confusion. En effet, passons sur le fait que l'information sur le calendrier des épreuves de CAP ne nous concerne quasiment pas, puisque nos élèves de CAP de la voie scolaire passent toutes leurs épreuves en CCF... Mais lorsqu'il mélange épreuves relatives aux enseignements généraux et professionnels (il aura raison à la session 2022), il affole quasiment tout le monde !

Oui, « parmi ces épreuves relatives aux enseignements généraux, seules les deux meilleures notes seront retenues »... Mais de

quelles épreuves parle-t-il ? Pour nous, il n'y a que 2 épreuves d'enseignement général : Français et Histoire-Géographie-EMC.

Concernant les épreuves de CCF des CAP, que dire de « les dernières étapes des CCF seront neutralisées à la fois pour le CAP et le baccalauréat professionnel dès lors qu'un ou plusieurs CCF auront été réalisés. » ?

Ben justement pas grand chose, car tout le monde cherche à comprendre ce que le Ministre a voulu dire, inspecteurs y compris. Le SNETAA-FO a interpellé le Doyen des IEN qui nous a invités à la patience... Oui, la crainte de devoir apporter des informations contradictoires prochainement anime aussi les inspecteurs... C'est pour dire !

Une fois n'est pas coutume, aujourd'hui nous allons vous inviter, chers collègues, à suivre les bons conseils du corps d'inspection.

Oui, nous vous invitons à faire preuve de patience, car effectivement, ce MEN nous a habitués à tellement de contradictions, qu'il n'est pas impossible que, tôt ou tard, nous recevions l'injonction de pratiquer uniquement le contrôle continu... Oui, patience & courage à tous pour affronter cette fin d'année, mais aussi pour continuer à supporter toutes les facéties de notre MEN...

EM

Quand La Rectrice demande à rencontrer Le SNETAA-FO...

Il y a quelques jours, Madame la Rectrice avait chargé son chef de cabinet de caler une date avec le 1^{er} syndicat de la Voie Pro. Nous savions juste qu'elle souhaitait consulter le SNETAA-FO... Nous avons donc préparé cette rencontre comme une audience classique, c'est-à-dire avec la ferme intention de l'interpeller sur tous les sujets de la Voie Pro.

Notre délégation composée de 4 militants a donc été reçue le mercredi 5 mai. Le Secrétaire Général de l'académie était aux côtés de Madame la Rectrice... La DAFPIC était également présente à la réunion mais en visio (pas plus de 6 adultes en présentiel ! 😬).

Comité de suivi de la Voie Pro

Madame la Rectrice a commencé par évoquer son souhait de mettre en place un comité de suivi de la Voie Pro, une sorte de groupe académique qui se réunirait avant les instances statutaires (CAEN, CTA, etc.) afin d'échanger notamment sur les projets d'évolution de la carte des formations Pro et BTS. Elle souhaiterait y associer les représentants de parents d'élèves, ainsi que ceux des élèves... Une histoire de « transparence » a-t-elle expliqué... 😞 Bien sûr, Madame la Rectrice a rappelé que la construction de la carte était sujette à évolution, mais qu'elle se faisait à moyens constants, tout en prenant soin de préciser que le coût par élève à Bordeaux était supérieur à celui des autres académies. Oui, pour elle, il y a notamment trop de demi-sections de CAP et en fermer quelques-unes permettrait d'ouvrir de nouvelles formations... Bien évidemment, ses propos nous ont obligés à rappeler à quoi l'Etat, via le MEN, s'était engagé en 2009 : **Mise en place d'un parcours du CAP au BTS pour chaque filière, dans tous les bassins de formation.** C'est également un de nos mandats afin de permettre à tous les jeunes de la Voie Pro de réussir à leur rythme leur parcours individuel. C'est pour le SNETAA-FO la condition indispensable pour que la Voie Pro devienne enfin une réelle voie de réussite, plutôt qu'une voie de garage ! Nous avons également rappelé que trop d'élèves se retrouvent chaque année en échec dans les voies générale et technologique ; le potentiel qu'offre la Voie Pro doit permettre d'orienter davantage d'élèves vers nos établissements dès la classe de seconde. Malheureusement, l'Administration raisonne toujours davantage en termes de budget et souhaite donc promouvoir des voies au profit d'autres afin de maintenir un équilibre budgétaire.

CAP & ASH

Concernant les classes de CAP, notre délégation est intervenue pour rappeler une nouvelle fois que les conditions de travail des collègues en charge de ces classes étaient très dégradées quasiment dans tous les établissements, notamment parce que de nombreux élèves sont porteurs d'un handicap. Certains, parfois la moitié de l'effectif classe, relèvent du dispositif ULIS, mais d'autres n'ayant pas de notification MDPH (parents qui ne font pas la demande) ont aussi des besoins très particuliers... Au final, une majorité d'élèves pour de nombreuses classes de CAP ont besoin d'un enseignement adapté... Faut de moyens, les collègues sont en souffrance et les élèves n'y trouvent pas leur compte. Madame la Rectrice nous a alors rappelé que chaque DASEN disposait d'une enveloppe globale d'heures supplémentaires qui doit venir en appui de l'inclusion dans chaque établissement.

Le SNETAA-FO a donc réaffirmé qu'il fallait des moyens supplémentaires pour l'accueil des élèves d'ULIS dans les classes de CAP, à savoir notamment davantage d'AESH, voire des AESH spécifiques à la Voie Pro. Tous les élèves doivent pouvoir être accompagnés sur leur lieu de PFMP si cela est nécessaire. Madame la Rectrice semble avoir été sensible à notre intervention.

Notre délégation a aussi rappelé qu'il était regrettable que les élèves d'ULIS ne soient pas comptabilisés dans les effectifs des classes, car cela apporterait mécaniquement davantage d'heures dans la DGH. Le SNETAA-FO avait réussi à convaincre le précédent Recteur de changer cette règle pour la rentrée 2019, mais malheureusement Madame la Rectrice était revenue dessus dès son arrivée... Il a été précisé que la problématique ASH se posait également au niveau Bac Pro, certes de manière moins préoccupante, mais nécessitant toutefois aussi des moyens supplémentaires.

Le SNETAA-FO a demandé qu'une étude de terrain soit faite afin d'avoir une cartographie réelle et précise de la situation des classes de CAP dans l'académie, ainsi que de l'ensemble des projets de CAP 3 ans.

SEGPA

Nous avons aussi rappelé la nécessité absolue de maintenir toutes les heures d'atelier pour les élèves de SEGPA, moyens nécessaires pour ces élèves qui sont ensuite orientés en CAP. Madame la Rectrice nous a signifié que pour la rentrée 2021, ce problème était quasiment réglé partout. Nous avons quelques doutes sur cette affirmation... A moins qu'elle veuille dire que dans tous les établissements où les collègues ont porté leurs revendications, accompagnés du SNETAA-FO, alors une solution aurait été trouvée ? A voir...

Le SNETAA-FO a donc insisté sur le mal-être et l'épuisement des PLP, liés à la mise en place des différentes réformes et des nouveaux programmes, à l'augmentation d'élèves porteurs d'un handicap ainsi qu'à l'obligation de former les élèves à un vrai diplôme. Hélas, notre administration semble sourde et pour elle, dans l'immédiat, il n'y a pas d'autre alternative que de « mettre l'accent sur la formation des enseignants et de s'interroger sur le métier du PLP dans le cadre du handicap » !

Cette audience fut aussi l'occasion d'aborder d'autres sujets comme par exemple la non-rémunération de l'indemnité PP (ISOE part variable) pour les collègues intervenant en 3^{ème} SEGPA. Le secrétaire général a bien pris note de cette situation qui devrait se résoudre bientôt avec un effet rétroactif. La délégation a également rappelé que le SNETAA-FO était très attaché à ce que les PLP puissent porter leur candidature sur tous les postes de BTS, avec une priorité lorsque le BTS est implanté en LP. Madame la Rectrice a demandé à ce que l'ensemble des profils (PLP ou certifiés) soient considérés afin de trouver un équilibre entre les différents corps.

Nous avons aussi demandé à avoir un retour en CTA sur la mise en place des familles des métiers avec un état des lieux sincère sur les difficultés d'orientation auxquelles sont confrontés les élèves compte-tenu du nombre limité de places.

Cette réunion très cordiale a duré plus d'une heure et quart... Les militants de la délégation ont porté les revendications avec sincérité et détermination, comme ils ont l'habitude de le faire.

Karen, Delphine, Max & Eric.

GT Congé Formation Professionnelle

Ce mercredi 05 mai 2021, s'est tenu le Groupe de Travail concernant le Congé de Formation Professionnelle (CFP). Depuis six ans, à la demande de la FSU, et avec l'accord de quasiment toutes les autres organisations syndicales, sauf la nôtre, le classement des demandes se fait « tous corps confondus » ce qui, nous vous le disons chaque année, a pour effet de pénaliser très fortement les PLP !

Cette année scolaire, sur les 460 demandes (dont 31 PLP), 57 ont été acceptées... et ce sont seulement **4 PLP titulaires, 1 PLP contractuel** (c'est exceptionnel !) et **1 CPE** qui ont été « sélectionnés » pour bénéficier d'un congé de formation professionnelle à la rentrée 2021. L'administration nous a indiqué qu'avec 670 pré-inscriptions, le nombre total de dossiers de demandes initiales de CFP (pour l'ensemble des corps) est relativement stable par rapport à 2020. A noter que l'administration demande aux collègues de bien lire les textes, car sur les 670 pré-inscriptions, 190 dossiers n'ont pas été renvoyés et 20 ont été retirés. Oui, par exemple, il est interdit de demander un CFP et de participer au mouvement Inter...

Au final, les demandes initiales de la liste des PLP se composaient donc de 31 dossiers classés en fonction des critères suivants dans l'ordre : Nombre de demandes antérieures, ancienneté de carrières et date de naissance.

Il est à noter que seuls les collègues appartenant au corps des certifiés ont fait des demandes de prolongation...Tous n'en ont pas obtenu... Se pose alors le problème de l'intérêt d'obtenir un congé de formation professionnelle si on n'a pas la possibilité de la terminer ?

L'ARBITRAIRE INVITÉ SURPRISE 2021 !

Cette année, pour la première fois, une liste « proposition quotas inspecteurs » a fait son apparition... Les heureux bénéficiaires d'un congé de formation pour la rentrée 2021 se répartissent de la manière suivante : 85% de demandes initiales (+ 5% par rapport à 2020), 10% de prolongations (- 10% par rapport à 2020) et **5% de « quotas inspecteurs » (nouveau 2021)**

Sur cette dernière liste, figuraient 9 collègues pour l'ensemble des corps ; 4 ont obtenu un congé formation, cooptés par leur inspecteur... L'apparition de cette liste a longuement fait débat lors du groupe de travail et des éclaircissements ont été plusieurs fois demandés... Il nous a été répondu qu'une attention particulière avait été accordée pour que la parité homme-femme soit respectée ; pour que les corps sous représentés dans l'obtention d'une demande initiale soient privilégiés (il est vrai qu'un PLP DDFPT fait partie des 4 heureux élus). La mise en place de cette liste est une décision académique et non nationale ; elle est totalement assumée par l'administration ; il s'agit de « donner un coup de pouce particulier » à des « personnes que connaissent bien les inspecteurs » ; « d'appuyer certains dossiers »...

Bref, comme vous l'avez compris, l'arbitraire est de mise ! Chers collègues, si vous êtes usés de devoir faire, pendant des années, vos demandes de congé formation avant de pouvoir y prétendre (3 PLP ayant obtenu le congé cette année en ont fait 7), alors n'hésitez pas à vous rapprocher de vos inspecteurs pour leur demander d'envisager votre cas... Le lobbying est ouvert ! 🙄

Florence Texier et Emmanuel Barbier, commissaires paritaires académiques.

Brèves

Avancement d'échelon accéléré :

Nous avons appris cette semaine qu'une CAPA avancement d'échelon aurait lieu le vendredi 21 mai... Oui, les adhérents PLP qui ont eu leur rendez-vous de carrière l'année dernière et qui sont à l'échelon 6 ou 8 doivent compléter et nous transmettre la fiche syndicale de suivi qui est en ligne sur notre site Internet.

CHSCT Académique :

Un CHSCTA s'est tenu le jeudi 6 mai au cours duquel nous avons tenté, mais sans succès, d'avoir des réponses aux questions que pose la pagaille organisée par le MEN. Notre déclaration liminaire est en ligne sur notre site Internet.

Complémentaire santé :

Les employeurs publics seront tenus, comme dans le secteur privé, de financer au moins 50 % de leur complémentaire santé. Cette obligation de prise en charge s'appliquera progressivement, dès 2024 à l'État, à mesure que les contrats collectifs arriveront à échéance, et au plus tard en 2026 à tous les employeurs publics des trois versants de la fonction publique.

Lauréats de concours :

La note de service définissant les règles et les procédures de nomination et d'affectation en qualité de fonctionnaire stagiaire des lauréats des concours de recrutement notamment des PLP et CPE a été publiée au BO du 29 avril. Elle vise à expliciter aux lauréats qui seront nommés fonctionnaires stagiaires au 1^{er} septembre 2021, les conditions dans lesquelles leur affectation en académie est déterminée.

Postes adaptés :

Le groupe de travail « postes adaptés » va se réunir le mercredi 12 mai. Nous invitons les collègues concernés à nous transmettre les éléments de leur dossier ultra rapidement.

Autotests :

Les conditions dans lesquelles les autotests seront utilisés dans les établissements entraînent une organisation tellement lourde que les 3 principaux syndicats de personnels de direction montrent qu'elle est irréalisable. Ils donnent consigne à leurs adhérents d'exiger du personnel spécial du ministère, sinon d'envoyer les élèves s'autotester chez eux. A cette heure, nous ne savons toujours pas si ces autotest seront bien arrivés dans nos établissements ce lundi 10 mai...

AUTOTESTS

BLANQUER VEUT FORMER LES ENSEIGNANTS



Agenda

Mercredi 12 mai

GT « Postes adaptés »

Vendredi 21 mai

CAPA avancement d'échelon accéléré

Mardi 15 juin

Résultats de l'INTRA